



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	<b>Mardi 1<sup>er</sup> Février 2022</b>
Présidence :	<b>M. Patrick FAUTRAD</b>
Secrétaire :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>
Présents:	<b>Mme Cathy DARDON – M. Christophe JOLY</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Information*

### CORRESPONDANCE

- **Courriel de BRIGNOLES FUTSAL** : nous informant du jour et de l'heure de leur match de Coupe du Var.
- **Courriel de TOULON AVENIR** : nous informant du forfait pour leur match en U15 Futsal contre ST MAX FUTSAL et pour leur match en U18 Futsal contre FREJUS FUTSAL pour le week end du 29.01.2022.
- **Courriel de TOULON EST et des ARCS** : nous informant du report de leur match en D1 au 19.02.2022.

### INFORMATION

La Mairie de Toulon nous informe que le gymnase du Port Marchand qui devait réouvrir le 28.02.2022 est indisponible jusqu'à la fin de la saison.



## District du Var de Football



---

*Prochaine réunion  
sur convocation*

Le Président : Patrick FAUTRAD  
La Secrétaire : Béatrice MONNIER